

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2132

présenté par

Mme Wonner et Mme De Temmerman

ARTICLE 23

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article programme la fin de la sécurité sociale.

En actant d'une part, une forte dégradation actuelle des recettes de la sécurité sociale par la crise, proportionnelle aux pics de dépenses sanitaires de ces derniers mois.

Et d'autre part, l'article fait état d'une projection inquiétante sur les branches du régime général.

En ne prévoyant pourtant pas de nouvelles dépenses ni recettes, la branche maladie resterait déficitaire de près de 14,8 milliards d'euros d'ici 2025, et une branche retraite du régime général passant d'un déficit actuel de 3,7 milliards à 7,6 milliards d'euros en 2025.

Rappelons que la sécurité sociale était en parfait équilibre dès 2018 et que le quoi qu'il en coûte récent a été délétère .

Alors que les limites des coupes budgétaires sur notre système de soin public ont été mises en lumière par la crise Covid, que le manque de moyen tant matériel qu'humain est criant, ce programme va dans le sens de nouvelles restrictions.

Le Gouvernement ne prend encore une fois ici pas ses responsabilités en faisant ici le choix de l'enlisement budgétaire de la sécurité sociale.